

éléments de la formule fédérative canadienne qui importent à son bon fonctionnement.

Le Gouvernement espère que ces propositions susciteront la mise en place d'un mécanisme de révision constitutionnelle, auquel participeront tous les gouvernements du Canada et qui permettra aux Canadiens en général d'exprimer leur opinion sur le genre de pays qu'ils veulent à présent et pour l'avenir. Nous pouvons avoir confiance que sortira de cette révision un nouveau fédéralisme, susceptible de recevoir l'assentiment et l'adhésion de tous les Canadiens.

La question des droits linguistiques a un rapport étroit avec celle de l'unité nationale; c'est pourquoi le Gouvernement a accueilli avec satisfaction l'historique «Déclaration sur la langue», approuvée lors de la réunion des premiers ministres des provinces à St. Andrews, au mois d'août. Il est d'avis que cette importante initiative peut et devrait devenir un élément fondamental de notre constitution, et il a récemment demandé aux provinces d'en examiner la possibilité.

A la suite de consultations avec les provinces, le Gouvernement amendera le code criminel de façon à garantir le droit des accusés à un procès dans la langue officielle de leur choix.

L'adhésion au principe du gouvernement ouvert est aussi un moyen de poursuivre cet objectif, qui est d'accroître les droits et les libertés des Canadiens. L'adoption de la Loi sur les droits de la personne, la création récente de la Commission des droits de la personne et la nomination du Commissaire à la protection de la vie privée sont autant d'exemples de cette adhésion. Dans cette perspective, le Gouvernement est impatient de connaître les vues du Parlement sur les propositions concernant l'accès du public aux documents officiels. Pour nous rapprocher encore de cet idéal d'un gouvernement ouvert, on vous demandera d'approuver la création de la charge de protecteur du citoyen, dont la tâche consistera à recevoir les plaintes portant sur des décisions administratives fédérales.

En outre, le Gouvernement proposera de modifier la Loi sur les langues officielles, afin d'en définir les dispositions touchant la langue de travail des fonctionnaires fédéraux, de renforcer le rôle du Commissaire aux langues officielles et de clarifier celui des tribunaux eu égard à la protection de l'égalité de statut des langues officielles, dans les domaines de compétence fédérale.

On annoncera une politique d'ensemble à l'égard des minorités de l'une ou l'autre langue officielle, et des dispositions seront prises pour en assurer l'application intégrale dans les organismes fédéraux. Au cours des prochains mois, le Gouvernement proposera des mesures précises qu'il faudra prendre en collaboration avec les provinces, et cherchera à aider celles-ci à réaliser les plans qu'elles auront conçus pour permettre à plus de Canadiens d'étudier dans la langue officielle de leur choix.

On juge souvent l'unité des Canadiens à la façon dont le Gouvernement fédéral et les provinces travaillent ensemble pour le bien du citoyen. C'est pourquoi le Gouvernement a récemment nommé un ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales; il espère ainsi voir se multiplier les

efforts pour favoriser l'harmonie et la coopération entre les gouvernements du Canada.

Les changements économiques auxquels il doit s'adapter et le besoin pressant de favoriser l'harmonie linguistique et culturelle montrent à l'évidence que le Canada entre dans une ère nouvelle.

Cette ère nouvelle verra ou s'aggraver les tensions, les différends et les affrontements, ou s'accroître le désir de liberté, de coopération et d'unité. Ce choix, au fond, est quotidien et il est l'affaire de chacun.

Ceux qui sont conscients de la situation reconnaissent que le Canada est actuellement appelé à prendre des décisions d'une importance capitale et que le moment est venu de redécouvrir la force et les possibilités d'une société libre et vigilante.

Cette redécouverte devrait amener les Canadiens à se vouer les uns aux autres, tout comme je veux aujourd'hui réitérer mon engagement envers ce peuple et ce pays que je suis fière de servir.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez appelés à étudier les propositions relatives au budget et à approuver les dépenses nécessaires à l'administration des services et des programmes du Gouvernement.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Que Dieu vous bénisse et vous inspire dans vos délibérations et vos décisions.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à Sa Majesté la Reine de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

BILL CONCERNANT LES CHEMINS DE FER

1^{re} LECTURE

Le sénateur Langlois présente le bill S-1, concernant les chemins de fer.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

ÉTUDE À LA PROCHAINE SÉANCE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de vous informer que Sa Majesté la Reine m'a fait remettre le texte du discours qu'elle a prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement: Il se lit ainsi:

Des voix: Suffit!

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand ce discours sera-t-il mis à l'étude?